

MESURES DE POLICE ADMINISTRATIVES PRISES POUR LE LUNDI DU CARNAVAL

Du lundi 09 mars à 10h00 au mardi 10 mars à 02h00

- Stationnement et circulation des véhicules interdits à Rue Grande (*tronçon compris entre Chaussée Bruneault et le café « Le Rubis » sis Rue Grande n°8*).

Du lundi 09 mars à 16h00 au mardi 10 mars à 02h00

- Stationnement et circulation des véhicules interdits à la Chaussée Bruneault (*à partir du croisement rue ND de Cambron/rue des Chauffours jusqu'à rue Grise Tienne*).
- Circulation des véhicules interdite (voie sans issue) - **exceptés pour les riverains et les commerces** dans les rues suivantes :
 - Rue Grande (*tronçon compris de rue ND de Cambron à rue Adonis Bougard*),
 - Chaussée Bruneault (*tronçon compris de rue ND de Cambron jusqu'au n°153 Chaussée Bruneault*),
 - Rue des Trieux (*tronçon compris de rue René Desnos à Chaussée Bruneault*),
 - Chaussée Bruneault (*tronçon compris du croisement Chemin de Maubeuge/rue René Desnos à rue Grise Tienne*).
- Déviations et mise en sens unique dans les rues suivantes :
 - Rue Notre-Dame de Cambron (*mise en sens unique du tronçon de Chaussée Bruneault jusqu'au croisement rue ND de Cambron/rue Grande*),
 - Rue Rivière (*mise en sens unique de rue ND de Cambron vers Chemin de Maubeuge*),
 - Chemin de Maubeuge (*mise en sens unique de rue Rivière vers Chaussée Bruneault*).
- Déviations mises en place via les rues suivantes :
 - Rue des Chauffours,
 - Chemin Lambiert,
 - Rue des Trieux,
 - Rue René Desnos,
 - Chemin de Maubeuge.